



Appel à projet
CULTURE
pays sud
TOULOUSAIN



©Cyril Géroms



CONTEXTE

Dès sa création, le Pays Sud Toulousain a affirmé dans la cadre de sa charte la nécessité de développer un projet culturel qui répondrait aux mutations socioéconomiques que connaît son territoire.

Cette volonté a été réaffirmée en 2008, lorsque le Pays a rejoint le dispositif Régional des Projets Culturels de Territoires.

En 2014, un diagnostic culturel mené auprès des acteurs et collectivités du territoire, a identifié la nécessité d'une structuration et d'une valorisation par le PETR d'initiatives de diffusion et de médiation culturelle coordonnées.

Courant 2016, la mise en place par le Pays Sud Toulousain du programme LEADER 2014-2020 a permis de positionner une partie du programme au le lien social et la montée en gamme de l'offre culturelle.

Afin d'impulser de nouvelles dynamiques, qui visent à encourager l'expérimentation et la mise en réseau des acteurs, le Pays Sud Toulousain lance cet appel à projet à destination des acteurs culturels institutionnels du territoire qui souhaitent porter localement des projets culturels à destination de tous les habitants, en particulier des jeunes et des scolaires.

Objectifs

1. Favoriser la découverte des arts actuels

Cet appel à projet vise à favoriser la connaissance et la compréhension des formes d'art actuelles ou contemporaines, par les habitants du territoire. Ces formes d'art sont présentes tant dans les domaines des arts vivants que des arts visuels et du livre. Elles constituent le foyer vivant de la création artistique et interrogent les préoccupations sociétales actuelles.

« Le but de l'art n'est pas de critiquer le monde mais le construire, le reconstruire et changer soi-même » Alejandro Jodorowsky.

2. Diffusion et valorisation des actions culturelles

Afin d'encourager la rencontre avec les œuvres, les établissements culturels institutionnels seront soutenus dans leur rôle de diffusion, dans les domaines des arts vivants, des arts visuels et du livre.

2. Dimension pédagogique et territoriale

En complément de la rencontre avec l'œuvre, cet appel à projet souhaite encourager les initiatives qui ont pour but de faciliter la compréhension de ces dernières auprès des habitants.

Les actions de médiation culturelle, envisagées à cette fin, peuvent recouvrir une dimension expérimentale ou innovante pour le territoire.

Les bénéficiaires de ces actions sont les habitants du territoire, notamment le jeune public et le public scolaire.

Conditions d'admissibilité

Ces conditions sont obligatoires. Elles permettent à la Commission culture du PETR du Pays Sud Toulousain de juger de la recevabilité des candidatures.

Bénéficiaires

Etablissements culturels institutionnels et associatifs du périmètre du PETR du Pays Sud Toulousain :

- Médiathèques et bibliothèques ;
- Ecoles de musique et écoles des arts ;
- Salles de spectacle ;
- Les services jeunesse : MJC, ALSH, accueil de loisirs, ALAE, crèches multi accueil ;
- Etablissements scolaires ;
- Communes et intercommunalités.

Type d'opérations soutenues

Projets artistiques se déroulant dans le périmètre du PETR du Pays Sud Toulousain, dans les domaines des arts visuels, arts vivants et écriture, à des fins de valorisation, de diffusion et de sensibilisation auprès des habitants.

Contenu du projet

Le projet doit obligatoirement permettre la diffusion d'une œuvre artistique : exposition, spectacle, concert...

Le projet comporte une ou des actions de sensibilisation et de médiation, en particulier en direction du jeune public et du public scolaire. Ces actions sont menées par des professionnels.

Le projet repose sur un partenariat avec un/des artistes ou compagnies artistiques professionnelles exerçant dans les domaines des arts visuels, arts vivants et écriture.

Les projets habituellement financés par la structures dans le cadre de sa programmation annuelle, devront présenter une innovation intégrant les critères du présent appel, notamment en terme d'action artistique de médiation.

Validité technique

Un projet porté par plusieurs établissements devra être porté par un chef de file et ne pourra faire l'objet que d'une seule demande.

Le projet devra se dérouler entre la date de lancement du présent appel et le 31 décembre 2018.

Critères de sélection

Ces critères ne sont pas obligatoires mais encouragés. Ils serviront à la Commission culture du PETR du Pays Sud Toulousain pour noter et départager les projets.

Coopération et circulation des œuvres

Le projet favorisera la coopération et la co-construction avec d'autres établissements culturels et structures culturelles associatives au sein ou hors du territoire.

Le Pays Sud Toulousain souhaite encourager la mise en réseau des établissements et la circulation des œuvres sur le territoire en favorisant les projets portés conjointement par plusieurs structures. La coopération internationale sera encouragée, notamment concernant les initiatives portées dans le cadre des jumelages.

Qualité du projet

Le projet fera place à l'innovation et à l'expérimentation, tant dans le domaine artistique que dans les méthodes de médiation retenues.

Le professionnalisme des artistes sollicités et le cas échéant, le soutien institutionnel dont ils bénéficient, favorise la montée en gamme de l'offre sur le territoire.

Médiation culturelle

Le projet implique des actions de sensibilisation et de médiation, en particulier en direction du jeune public : explication du processus créatif / de la technique (rencontres, visites, ateliers de découverte...).

Résidence

Le Pays Sud Toulousain encourage les établissements à intégrer un temps de création et de recherche artistique, dans la mesure où cette étape participe à la logique du projet et lui donne du sens.

Ce temps de résidence peut permettre la création ou la finalisation de l'œuvre qui sera diffusée. Il peut aussi être associé, dans le cas d'une œuvre participative, au travail de médiation avec les publics.

Bénéficiaires

Etablissements culturels institutionnels du périmètre du PETR du Pays Sud Toulousain : médiathèques et bibliothèques, écoles de musique et écoles des arts, salles de spectacle, les services jeunesse (MJC, ALAE...);
Etablissements scolaires ;
Communes et intercommunalités.

Constitution et instruction de la demande

L'Appel A Projet est proposé et porté par le PETR du Pays Sud Toulousain et cofinancé par le programme LEADER. Il est piloté par un Comité de pilotage composé de membres de la Commission culture du PETR du Pays Sud Toulousain à laquelle sont associés des membres du GAL Pays Sud Toulousain et des personnalités représentatives du secteur artistique.

La conduite de chaque projet, de sa conception à sa réalisation, est assurée par le porteur de projet, en partenariat avec les artistes et intervenants et, le cas échéant, avec les acteurs de la jeunesse et de l'enfance participants.

Les porteurs de projets ne disposant pas des ressources nécessaires en interne pourront bénéficier de l'appui technique du Pays Sud Toulousain en termes de conseil à la constitution de leur projet.

Contenu du dossier

Les établissements porteurs de projet renvoient le formulaire complété, fourni en annexe du présent appel, ainsi que les pièces complémentaires à fournir (p. 6 du formulaire). Ils rédigent, si nécessaire, un dossier de candidature afin de compléter leur demande.

Les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble de ces exigences ne seront pas retenues.

Après la manifestation, le versement de la subvention se fera à réception des pièces suivantes :

- Le bilan de la manifestation (résultats, nombre de participants, revue de presse) ;
- Le bilan financier et les justificatifs des dépenses.

Le Comité de Pilotage du PETR étudie et sélectionne les projets. Une convention de partenariat sera établie entre les structures porteuses des projets retenues et le PETR. Elle précisera les missions et engagements de chacun.

Conditions budgétaires

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière au titre du programme LEADER pouvant atteindre 48% du coût total HT.

Le cas échéant, cette aide sera cumulable avec d'autres aides dans la limite de 80% de subventions (un minimum de 20% d'autofinancement sera exigé).

Les projets présentés présenteront un **coût total d'au moins 1 500 € HT**.

Le porteur de projet fournira un plan de financement détaillé de son opération.

Exemple de budget prévisionnel pour un projet d'un coût total de 1500 € hors taxes :

Montant maximal de l'aide LEADER : 720€ ;

Part de cofinancement des partenaires publics : 480€ ;

Autofinancement : 300€.

Dépenses éligibles (liste non exhaustive) :

Frais artistiques :

- Achat de spectacle / contrat de cession
- Cachets (GUSO)
- Défraiement des artistes et des techniciens
- Prestations extérieures (animation, diffusion, ateliers, master class, création de supports audiovisuels...)
- Droits d'auteurs

Frais techniques :

- Location de matériel, de salles...
- Achat de petit matériel

Frais de fonctionnement :

- Communication
- Frais de réception
- Hébergement-restauration

Le porteur de projet présentera un budget détaillé de son opération, les postes de dépenses seront chiffrés à partir de devis.

Engagements :

Les engagements respectifs et les modalités pratiques de prise en charge et de paiement seront précisés dans une convention de partenariat établie entre :

- d'une part, le PETR, organisme chef de file
- d'autre part, les porteurs de projet sélectionnés.

D'autre part et étant donné les plafonds d'aides attribués au programme LEADER en Occitanie, le Pays Sud Toulousain se réserve le droit d'annuler la validité du présent appel à projet dans la mesure où l'ensemble des demandes n'atteindrait pas le seuil minimum légal en vigueur.

Point de vigilance : l'établissement assure l'avance de trésorerie du projet. Il règle le montant des dépenses, matérielles et immatérielles (prestations d'artistes, ...). La subvention apportée par le PETR sera versée sur factures acquittées et dûment justifiées.

Communication

En contrepartie de la subvention, l'établissement culturel s'engage à faire figurer sur tous les documents imprimés par ses soins ou par un tiers (CD, DVD, flyers, affiches, sites internet, dossiers et communiqués de presse...) concernant le projet soutenu les logotypes de l'Union Européenne, de LEADER et du PETR du Pays Sud Toulousain qui seront fournis à cet effet, ainsi que le nom du projet.

Une copie des supports présentant ces logotypes devra être adressée au PETR du Pays Sud Toulousain lors du bilan du projet.

Le PETR du Pays Sud Toulousain se réserve également le droit de mettre en avant sa contribution au développement du projet, en concertation avec le Porteur de projet.

Dans ce cadre, le Porteur de projet s'engage à fournir au PETR du Pays Sud Toulousain tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, réalisés à l'occasion de l'action subventionnée, afin d'assurer la promotion du projet à destination de support de communication internes et externes du PETR du Pays Sud Toulousain.

Calendrier

- Mardi 5 septembre 2017 : Lancement de l'appel à projet ;
- Lundi 4 décembre 2017 : date limite de dépôt des candidatures ;
- Lundi 18 décembre : sélection des projets par la Commission culture ;
- *Réalisation de l'action sur 2018 et justification des dépenses avant le 31 décembre 2018.*

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- Une lettre de demande à adresser à M. Roujas, Président du Pays Sud Toulousain ;
- Formulaire de réponse à l'appel à projet complété et signé ;
- RIB ;
- Devis ou justificatifs des dépenses présentées ;
- Conventions ou arrêtés de subvention (ou la copie de la demande de subvention) ;
- Le contenu du projet avec précisés : le mode de restitution et le détail des actions de médiations envisagées ; les partenariats mobilisés ;

- Un plan de financement prévisionnel faisant apparaître la part de fonds propres et celle attendue ;
- Le calendrier de mise en œuvre.

Le dossier est à adresser par courrier et par Email à :

à l'attention de Florence POVEDA
PETR du Pays Sud Toulousain
136 route de Longages
31410 Noé

Email : culturel-sudtoulousain@orange.fr

Pour toute demande de renseignements :

Florence POVEDA, chargée de mission, culturel-sudtoulousain@orange.fr, T. : 05 61 97 30 34



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



05 61 97 30 34



www.payssudtoulousain.fr



contact@payssudtoulousain.fr